

Crise de l'information au fédéral

Plusieurs organismes fédéraux prennent trop de temps pour répondre aux demandes d'accès à l'information, a affirmé aujourd'hui le Commissaire à l'information du Canada, Robert Marleau.

Dans son rapport consacré aux problèmes dans le traitement des demandes d'accès à l'information, le commissaire Marleau a accordé de mauvais résultats à six organismes fédéraux sur 10 quant à leur conformité avec une loi censée accorder à la population canadienne un accès aux documents gouvernementaux. Il a qualifié l'actuelle situation de «crise de la gestion de l'information».

«Il y a d'importants délais, particulièrement en ce qui concerne les prorogations, au sein de certaines institutions qui prennent, de manière courante, des mois pour répondre à des demandes d'accès à l'information», a affirmé le commissaire Marleau.



Le Commissaire à l'information du Canada, Robert Marleau. © LA PRESSE CANADIENNE/Adrian Wyl

«Les Canadiens méritent et s'attendent à une bien meilleure efficacité et responsabilité de la part de leur gouvernement.»

Le rapport du commissaire cite le ministère de la Défense nationale, l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère des Affaires étrangères, Santé Canada, le ministère des Travaux publics et la Gendarmerie royale du Canada pour leur manque de coopération et d'efficacité quant au partage de l'information.

Parmi les raisons expliquant les délais et les autres problèmes, M. Marleau a mentionné des charges de travail excessives, un manque de ressources et des procédures inefficaces. Il a également ajouté que la crise a été exacerbée par une incapacité à suivre la rapidité des développements technologiques.

Le délai de 30 jours prévu par la loi pour répondre à une demande d'accès à l'information devient l'exception plutôt que la règle, a-t-il estimé.

«Les institutions que nous avons évaluées cette année traitent, en moyenne, moins de la moitié des demandes dans les 30 jours, a-t-il déclaré. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est le recours croissant aux prorogations, pour des délais plus longs. Une tendance qui n'est pas justifiée par l'augmentation proportionnelle des demandes d'accès à l'information.»

Le commissaire Marleau a donc présenté une série de recommandations, dont examiner, pourvoir et améliorer la gestion de l'information à travers toutes les institutions gouvernementales, mettre sur pied un programme de formation et établir des normes d'accréditation pour le personnel responsable de l'accès à l'information, et améliorer les procédures de suivi et de production de rapports, particulièrement en ce qui concerne les prorogations et les consultations.